

# LE SPECTATEUR

Chambre d'Assemblée  
par la société de Publication Conservatrice de Montréal

ORGANE DU PARTI LIBERAL-CONSERVATEUR

N. PAGE Administrateur.

## ALP. COUTURE, BIJOUTIER

96 Rue Principale, Hull.

Venant d'arriver, un excellent choix de bijoux de toutes sortes en or et en argent.  
SPÉCIALITÉ : Joints de mariage, montres en or pour dames et messieurs et articles d'argenterie pour cadeaux d'aniversaire et présents de noces.  
A meilleur marché que n'importe où. Une visite est sollicitée.

## ALP. COUTURE BIJOUTIER.

96 RUE PRINCIPALE, HULL.

### AVIS

Les principaux marchands de Hull, qui vendent les célèbres peintures préparées de Wm. Howe sont :

- F. BARRETTE.
- P. H. CHARRON.
- ANT. PARENT.
- O. CHÉNIÈRE.
- B. CARRIÈRE.
- D. CHARRON.
- M. J. LAVERDURE.
- A. LABELLE.
- J. MARTEL.

Demandez la marque **CARRÉ ROUGE.** que du

## WM. HOWE, BLOC HOWE, OTTAWA.

## JOHNSON'S COUGH CURE,

Remède pour la guérison de la Toux du

## DR JOHNSON, Le meilleur remède connu, préparé par

## R. A. HELMER Medical Hall—Rue Principale, HULL.

N. B.—Parfums et articles de toilettes

## LA GOLDIE & McCULLOCH Co. L'd GALT, ONT.

MANUFACTURIERS D COFFRES-FORTS, A éprouve du FEU et des VOLEURS

Aussi les "Engins Wheelock", les "Scies à l'usage des Moulins et de tous les travaux en bois."  
Machines, Chaudières pour Scieries. Poulies et toutes sortes de machines pour scieries.

F. W. BINDON, Agent général  
Office : 181 rue Sparks, Ottawa.

## LA Banque Jacques-Cartier

Bureau Principal : Montréal

Capital payé \$500,000  
Fonds de réserve \$235,000

Directeurs.—L'hon. AL. H. DESJARDINS, M. P. Président; MM. A. S. HAMELIN, Vice-Président; DUMONT LAVOLETTE, JOEL LEDUC, A. L. DE MARTIGNY; A. L. DE MARTIGNY, Directeur-Gérant; TANCRÈDE BUESVIEU, Asst.-Gérant; E. G. JEAN, Inspecteur.  
Secrétaires.—St-Hyacinthe, A. Clément, gérant; Beauharnois, J. Leduc, gérant; Hull, P. Q., J. P. de Martigny, gérant; St-Sauveur, (Qué) Dion, gérant; Québec, rue St-Jean, C. S. Powell, gérant; Fraser-Ville, J. G. Leblanc, gérant; Valleyfield, LA de Martigny, gérant; Victoriaville, A. Marchand, gérant; Edmonton, N. O., J. E. Laurencelle, gérant; BRANCHE A MONTRÉAL.—St-J-Baptiste, A. Boyer, gérant; Ste-Clémentine, H. Bourbeau, gérant; St-Henri, H. Dorion, gérant; Rue Ontario, G. Leclerc, Jr, gérant.  
DÉPARTEMENT D'ÉPARGNES.—Au Bureau Principal et aux Succursales.  
CORRESPONDANTS.—Londres, Angleterre : Le Crédit Lyonnais; Le Comptoir National d'Escompte de Paris, Paris, France; Le Crédit Lyonnais; Le Comptoir National d'Escompte de Paris, New York; National Bank of the Republic; Bank of America, Boston; The Merchants National Bank, Chicago; Bank of Montreal, Canada; The Merchants Bank of Canada; Bank of British North America.  
Émet des crédits commerciaux et des lettres circulaires payables dans toutes les parties du monde

## FORTIN ET GRAVELLE MANUFACTURIERS DE

## CHAUX Hull Qué.

Cette chaux, au dire des entrepreneurs, est la meilleure qui soit fabriquée au Canada.

Les ordres par la maille et par téléphone sont exécutés promptement.  
J. N. Fortin, J. E. Gravelle

## LES \$100,000

### Echos de l'affaire de la Baie des Chaleurs

#### La Reine (gouvernement provincial) vs. Pacaud

#### M. Pacaud condamné à rembourser \$100,000 à la Province avec les intérêts et les frais.

La Cour Supérieure était remplie de monde vendredi dernier, pour entendre prononcer le jugement dans l'affaire des \$100,000 de la Baie des Chaleurs.

On remarquait entre autres l'hon. M. Casgrain, procureur-général de la province de Québec, M. F. X. Drouin, C. R., représentant le gouvernement, G. A. Sturt, C. R., et W. Atwater, conseillers.

L'honorable juge Irvine et C. Fitzpatrick, représentaient M. Pacaud.

Voici un résumé aussi complet que possible du jugement :

"La cause de l'action qui est maintenue dans la déclaration peut se résumer comme suit : Que Pacaud et Armstrong, avec l'aide d'autres personnes nommées dans la déclaration, y compris certains membres du gouvernement Mercier, se sont concertés en employant des moyens illégaux, pour s'enrichir, afin d'amener la passation d'un ordre en conseil dans le but de faire payer un subside à la compagnie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs; qu'ils se sont concertés pour faire payer à même ce subside, la somme de \$175,000 dont \$100,000 à Pacaud ensuite.

"La couronne allègue qu'Armstrong n'avait aucune réclamation qui lui donnait le droit de faire payer aucune somme à même ce subside; que Pacaud n'avait aucune réclamation quelconque soit contre la compagnie, soit contre Armstrong. La couronne demande que le marché par lequel Armstrong a promis \$100,000 s'il réussissait à obtenir pour lui \$175,000 à même le dit subside, soit déclaré nul, frauduleux et contraire à l'ordre public; que Pacaud soit condamné à payer à la couronne, la dite somme de \$100,000, avec intérêt du 10 juillet 1891 et les frais; que Armstrong et la compagnie soient parties à la cause dans ce but avec les frais contre eux, dans le cas seulement de contestation de leur part.

Pacaud plaide : Que ce n'est pas l'argent du gouvernement qu'il a reçu mais celui d'Armstrong et que la somme de \$175,000 était légitime et due à Armstrong, entrepreneur du chemin. Il plaide aussi que le gouvernement actuel ne peut pas répudier l'ordre en conseil passé le 23 avril 1891. Son plaidoyer se termine par une dénégation de toute conspiration ou influence indue auprès du gouvernement d'alors.

#### L'ORDRE EN CONSEIL

Dans sa déclaration, la Couronne cite le statut de la province 54 V. chap. 88, lequel se lit comme suit :

"Que par le statut de cette province 54 Vict., Chap. 88, il est décrété :

"Qu'il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'accorder les subventions ci-après mentionnées pour aider à la construction des chemins de fer ci après énumérés, ou des entreprises de chemin de fer et autres savoir : entre autres choses : sous section J. par 1. Pour aider à compléter et équiper le chemin de fer de la Baie des Chaleurs, dans toute sa longueur pour la partie non commencée et celle on terminée, environ quatre-vingts milles, à aller au ou près du Bassin de Gaspé, dix mille acres de terres par mille, n'excédant pas en tout huit cent mille

acres payable à toutes personnes compagnie, ou compagnies, qui établiront qu'elles sont en état de faire les dits travaux, et de fournir le matériel roulant pour toute la voie, et de la maintenir en bon état, et aussi à condition que la balance des dettes privilégiées, dues par la compagnie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs, soit payée, le tout à la satisfaction du lieutenant-gouverneur en conseil : Que le susdit acte a été sanctionné le trente décembre 1890.

#### LE COMPTOIR

La Couronne déclare qu'entre cette date et le 1er mai 1891, Pacaud et Armstrong ont conçu le projet de s'approprier une partie de ce subside moyennant un paiement de \$100,000 par Armstrong à Pacaud pour l'obtention de \$175,000 et que par suite de ce marché Pacaud a usé auprès du gouvernement d'une influence indue pendant qu'Armstrong s'occupait de la formation d'un syndicat pour faciliter l'obtention de la somme.

Une lettre a été écrite en date de 17 avril 1891, à l'honorable Pierre Garneau, alors premier ministre et trésorier ad interim par M. A. M. Thom l'informant de la formation d'un nouveau bureau de directeurs devenu possesseur de la charte de la compagnie conformément au désir du gouvernement.

La Couronne donne ensuite des détails sur les faits et gestes de Pacaud pour réussir dans son projet.

(Nos lecteurs connaissent ces détails)

La Couronne fait aussi l'histoire de cette fameuse transaction qui a donné lieu à une commission royale dont nos lecteurs connaissent les détails et le résultat. Elle ajoute :

"Que le dit Garneau cédant à toutes ces objections, à toutes ces obsessions et pressions, tant de l'intérieur du Conseil que de l'extérieur, et à ces influences indues et perverses, prises en jeu et en mouvements par les dits Pacaud et Armstrong, et dans leur intérêt signa en sa qualité de Trésorier et de premier ministre de la province de Québec, ad interim, et émit le 28 avril 1891, illégalement, en violation de la loi du Trésor, sans la sanction du lieutenant-gouverneur et à son insu, une ou des lettres de crédits, ou mandats au montant de cent soixante-quinze mille piastres, à l'ordre du dit J. C. Langelier, savoir : une de cent mille piastres tirée sur la Banque Union du Canada; et l'autre pour soixante-quinze mille piastres sur la Banque Nationale.

La Couronne dans sa déclaration relate les diverses rencontres entre Pacaud et Armstrong, le paiement des \$100,000, etc.

Le juge déclare qu'il doit accepter l'information de la Couronne.

1o Pacaud n'a rendu aucun service qui put justifier le paiement de \$100,000 et aucun service pour lequel il pût avoir de recours légal ;

2 Il est prouvé que M. Armstrong n'avait aucun droit de s'intituler créancier privilégié de la Compagnie pour aucune somme d'argent.

3o Si l'hon. P. Garneau eut connu le marché entre Armstrong et Pacaud il n'aurait jamais consenti à l'ordre en conseil du 21 avril.

L'hon. P. Garneau est positif dans son témoignage; il dit :

"J'ai toujours ignoré jusqu'au moment où le fait fut dénoncé devant le comité du Sénat, dans le cours de l'été dernier, (1891), qu'Ernest Pacaud, directeur du journal politique l'Electeur eût quelq'intérêt et cette affaire, et j'affirme solennellement que si j'eusse connu à temps l'étrange marché fait entre lui et M. Armstrong, j'aurais rompu toute négociation, et autant que je peux le savoir, mes collègues présents à Québec étaient dans la même ignorance que moi."

#### INTERESSANT RECIT

Aussi Pacaud s'était-il fait un devoir de tenir ce marché secret. Il savait parfaitement n'avoir aucun droit à l'argent. Écoutez-le :

"J'ai été bien étonné quand j'ai vu M. Armstrong me mentionner un chiffre aussi considérable, et c'est pour cela que je me suis vu, sur le moment en face d'une espèce de mine d'or que je croyais devoir exploiter, et c'est pour cela que j'ai relancé de suite de \$25,000. Et je dois ajouter que les \$25,000 que j'ai demandés de plus m'ont été accordés avec la même grâce que les \$75,000 m'avaient été offertes. Et pour quoi Armstrong consentait-il que Pacaud recevrait un montant si considérable (de terre) que \$100,000, est expliqué par Pacaud lui-même par son témoignage : M. Armstrong m'a posé de nouveau la question : Quel intérêt désirez vous que je vous donne dans l'affaire? Alors j'ai dit à M. Armstrong : Qu'est ce que vous m'offrez? M. Armstrong m'a répondu : M. Cameron m'a dit qu'il devait vous donner \$75,000, eh bien, je vais vous donner le même montant! Alors j'ai répondu à M. Armstrong : Mais d'un autre côté vous m'avez dit que vous deviez accepter de M. Cameron \$75,000 pour votre réclamation et vous m'avez dit également que vous aviez une entente avec le syndicat Cooper que vous deviez avoir \$175,000; pourquoi ne me donnez-vous pas le surplus des \$75,000, si je mène votre affaire à bonne fin. M. Armstrong me dit : Parfait, je consens; je vous donnerai tout le surplus des \$75,000 sur le montant qui me sera payé sur ma réclamation.

Il est évident qu'il savait n'avoir aucun droit à l'argent.

#### M. ARMSTRONG PARLE

Écoutez Armstrong prouvant lui-même que ses droits étaient fort douteux.

"Ma réclamation était payable en débetures, non argent, et une grande partie seulement après le parachèvement de la ligne plus loin que Paspébiac. Dans l'état dans lequel étaient les choses, il en était impossible de toucher quelque chose, et s'il n'y avait pas eu un arrangement quelconque de fait, j'aurais été sacrifié et je n'aurais absolument rien eu... Je crois que si le syndicat n'avait pas conclu cette affaire, j'aurais eu bien peu de chance d'avoir mon argent."

"Quelques documents vous ont-ils été soumis à vous ou à M. Cooper, comme représentant ce syndicat, montrant comment on était arrivé à fixer le chiffre de cette réclamation de M. Armstrong?"  
M. Armstrong n'a jamais représenté qu'il voulait \$175,000 pour sa réclamation. C'était pour sa position qu'il voulait l'argent. Q.—Et pour son bon vouloir, je suppose? R.—Oui oui monsieur."

#### DANS LE BUREAU DE M. PACAUD

M. Langelier commissaire du gouvernement d'alors raconte comme suit, le paiement fait par M. Armstrong à Pacaud.

"J'ai suivi M. Armstrong là et en arrivant, je savais parfaitement le montant du chèque à faire, il y avait des blancs de chèques, sur le bureau de M. Pacaud, je me suis assis assis au bureau de M. Pacaud, et j'ai fait le chèque pour \$100,000. Alors, M. Pacaud, et M. Armstrong ont causé ensemble, et se sont dit quelques mots à l'oreille. Q.—Vous n'avez pas entendu cette conversation? R.—Non, du tout. Ce n'était qu'en passant. Ensuite M. Armstrong m'a demandé si c'était la même chose pour moi de faire cinq chèques de \$20,000. Je lui dis : certainement : je déchirai le chèque de \$100,000, et je fis cinq chèques de \$20,000; je les laissai sur le bureau de M. Pacaud pour M. Armstrong et je suis parti.

"M. Pacaud continue le récit : M. Armstrong s'est assis à la place de M. Langelier, il a endossé les cinq chèques les a pliés et mis dans sa poche... j'ai accompagné M. Langelier et M. Langelier jusqu'à la porte. Avant de fermer la porte, M. Armstrong est revenu dans mon bureau, et me montrant mon

secrétaire, j'ai compris par le signe qu'il m'a fait qu'il ne voulait pas me remettre les chèques en présence de mon secrétaire, M. Edge; alors il m'a demandé de le suivre. Je suis allé dans le corridor en dehors, dans mon bureau, et là il a pris les cinq chèques, me les a donnés—je l'ai mis dans ma poche."

On peut dire que c'est la demande de M. Pacaud que la lettre de crédit qui a été escomptée a été émise. L'intervention de M. Armstrong était purement formelle.

Le juge dit qu'il en est venu à la conclusion que la partie dont l'argent a été enlevé a un droit direct d'action contre quiconque est dans le cas de Pacaud. La Couronne a le droit de recouvrer l'argent détourné de sa destination.

Un jugement rendu par la cour Royale de Colmes le 25 juin 1834 déclare non seulement qu'on n'a pas le droit de se faire payer pour solliciter des faveurs pour une autre personne, de la part du gouvernement, mais ajoute ces paroles :

"Considérant qu'il est du devoir de l'autorité judiciaire de faire une juste et sévère application de la loi pour seconder la vigilance du gouvernement, le dégager des fallacieuses opportunités qui le trompent, qui entravent sa marche, et qui donnent ainsi de faux fonctionnaires... Que si la justice ne peut pas tout atteindre, au moins elle aura rempli tous ses devoirs, suivant l'étendue du pouvoir qui lui est confié, en coopérant avec le gouvernement à l'exécution des lois, au maintien de l'ordre public et des principes de morale, sans lesquelles aucun Etat ne peut subsister.

#### JUGEMENT TRÈS BIEN FAIT

Laurent qualifie ce jugement de très bien fait et en cite un autre rapporté par Dalloz comme suit :

"Un arrêt récent de la Cour de Cassation prouve combien le sens moral des hommes s'altère sous l'influence de ces honteux marchés; Ils finissant par ne plus comprendre ce qu'il y a de honteux à vendre son crédit. Et il s'agit d'un général!"

Ce général, bénéficiaire d'une concession s'engage à en partager le profit avec un tiers pour rembourser de ses dépenses et de l'emploi qu'il avait fait de son crédit auprès de l'administration pour obtenir la concession. Rien que l'énoncé de cette proposition telle que l'arrétiste formule, suffit pour établir que la cause était illicite. Le général avouait qu'il avait reçu les actions sans avoir fait aucun versement d'une valeur quelconque; il avouait que le seul équivalent des actions qu'on lui avait données, consistait dans les démarches utiles qu'il avait faites en vue de la concession et dans l'ascendant que sa position lui donnait pour en assurer le succès. Le général ajoutait qu'il aurait pu obtenir directement une concession admirable en Algérie que cela est toléré par les règlements militaires, et qu'il est toujours permis de faire indirectement ce que la loi permet de faire directement. Ici la cour l'arrête et donne au général une leçon de morale et de délicatesse.

Autre chose est une concession directe et personnelle que le gouvernement fait en connaissance de cause, après une instruction régulière, et une concession que l'on obtient indirectement sous le nom d'un tiers, et à l'aide d'un crédit qui a d'autant plus de poids que l'on a dû croire que celui qui l'employait n'y avait aucun intérêt personnel. Dans ce dernier cas la concession s'obtient par une voie détournée qui a pour effet de la dénaturer dans sa source même, en ôtant au pouvoir qui l'accorde la liberté de ses résolutions. La cour aurait pu dire hardiment que celui qui obtient par sa position officielle une faveur dont il se réserve pour une partie l'émolement, trompe l'administration. Celle-ci est surprise, dit l'arrêt, et la surprise est d'autant plus

grande que celui qui s'est interposé pour obtenir la concession était par sa position officielle la source même d'où découlaient la faveur. La convention qui lie d'avance le concessionnaire direct au profit de celui qui vend son influence est vicieuse dans son essence. Cette convention dit l'arrêt, est illicite et contraire à l'ordre public; toute indemnité attachée à des démarches qui ont pour objet un acte de justice ou de manificence étant proscrite comme propre à entraver l'indépendance de l'Etat, à gêner son pouvoir, ou même à arrêter, à son insu, l'usage qu'il en fait."

#### CONCLUSION

"En un mot j'en suis clairement venu à la conclusion que mon devoir est de maintenir la présente action et je donne jugement pour la somme de \$100,000 avec intérêts depuis le service de l'action et les frais de la poursuite."

L'intérêt sur l'action s'élève, dit on, à environ \$18,000 et les frais à environ \$2,000, ce qui fait un jugement d'environ \$120,000.

### La statistique des faillites

Le nombre des faillites qui se sont produites pendant la semaine dernière aux Etats-Unis, d'après la *Dun's Review* s'est élevé à 252, tandis que pendant la semaine correspondante de 1895, ce nombre n'avait été que de 184.

On constate, d'ailleurs, depuis le commencement de l'année une augmentation réellement alarmante et sans précédent dans les faillites aux Etats-Unis. Le nombre total des faillites qui se sont produites aux Etats-Unis pendant le premier trimestre de 1896 s'est élevé à 4,512 alors que pendant le premier trimestre de 1895, il n'avait été que de 3,812. Au point de vue des pertes pécuniaires l'augmentation est peut-être plus frappante encore. Les 3,812 faillites du premier trimestre de 1895 avaient un actif de \$26,571, avec un passif de \$46,910,443. Or, l'actif de 4,512 faillites du premier trimestre de 1896 n'est que de \$35,152,201, tandis que leur passif s'élève à \$62,513,926.

Jamais, de mémoire d'homme, on n'avait constaté une pareille augmentation dans les faillites aux Etats-Unis et pour les nombreux négociants qui jugent de la situation générale des affaires d'après le nombre des faillites la statistique que nous venons de publier est loin d'être encourageante.

### LE COMMERCE DE BOIS

Plusieurs des marchands de bois québécois qui sont actuellement en Angleterre afin d'obtenir des contrats pour la prochaine saison télégraphient que la demande de bois canadien est meilleure que l'année dernière et que la saison promet d'être très active.

D'un autre côté les hommes du métier ici craignent que les armateurs aient de la difficulté à remplir leurs commandes par suite de la disette de billots.

On a fait autant de bois que par les années passées surtout dans le district d'Ottawa mais l'hiver s'est comporté d'une façon tout à fait défavorable à la sortie du bois coupé. Au commencement de l'hiver il n'y a pas eu assez de neige pour le traînage. Depuis quelque semaines les tempêtes se continuent presque sans interruption et ont rendu impraticables les sentiers des bois.

On craint qu'avant que les billots puissent être transportés aux cours d'eau ceux-ci soient trop bas pour permettre le flottage.

### Avis aux abonnés retardataires

Malgré nos appels réitérés, un grand nombre de nos abonnés négligent de solder les comptes que nous leur avons si souvent expédiés. Nous serons obligés de mettre un certain nombre de ces comptes entre les mains de nos avocats, et nous donnons aujourd'hui aux abonnés retardataires un dernier avis. S'ils veulent éviter des frais, qu'ils se hâtent car nous sommes décidés à mettre un terme à ce système d'arrivages dont la mauvaise volonté est la principale cause dans la plupart des cas.

L'ADMINISTRATION.

# "LE SPECTATEUR"

Journal bi hebdomadaire.  
Publié par la Société de Publications  
Conservatrice de Montréal.

**ABONNEMENT**  
Hall et Ottawa: Un an.....\$2 00  
Six mois.....1 00  
Montréal et Québec: Un an.....2 00  
Six mois.....1 00

ANNONCES—Mesure Nompereil  
Première insertion.....10cts. la ligne  
Insertions subséquentes.....5cts. la ligne  
Une fois la semaine.....2cts. la ligne

**N. PAGÉ,**  
Administrateur.

BUREAUX et ATELIERS,  
No 154 RUE PRINCIPALE,  
MONTREAL.

## M. LAURIER ET SON PARTI CONTINUENT L'OBSTRUCTION

M. Somerville est un des plus anciens et des plus fidèles partisans de M. Laurier.  
De même que M. Davies, M. Mills, sir E. Cartwright et Martin, qui auraient été ministres dans le cabinet fédéral si M. Laurier avait pu réussir à renverser le gouvernement Bowell sur le bill Réparateur, M. Somerville ne serait pas obstructionniste contre le gré de son chef. Ce fait est certain.  
Lui aussi a voté contre la deuxième lecture de la mesure, non parce qu'elle n'accordait pas assez de justice à la minorité catholique de Manitoba, mais parce qu'il est opposé aux écoles séparées.

Il fait de l'obstruction de propos délibéré afin de tuer le bill en comité, et compléter l'œuvre déjà commencée par M. Laurier.

Loin de s'en cacher, loin d'accuser le gouvernement, comme son chef, de favoriser le scandale donné par les adversaires jurés du bill, il s'est vanté de son acte.—"Nous ne faisons pas autre chose, disait-il jeudi matin, que de parler contre le temps."—expression anglaise qui signifie pour un député se servir du privilège que lui donnent les règles de la discussion parlementaire de garder la parole assez longtemps lui et ceux qui l'aident pour empêcher la Chambre d'en venir à une décision déjà prévue.

S'il était encore possible de douter de l'entente qui existe entre les obstructionnistes McCarthy, Wallace, McNeil, Sproule, et le parti de M. Laurier, l'aveu brutal de M. Somerville, souligné par les applaudissements de la droite, devra suffire pour régler définitivement la question.

—Mais, reprend la Patrie, avec sa naïveté habituelle et son irrésistible logique, c'est le parti ministériel qui est l'auteur de l'obstruction, puisque McCarthy, Wallace, McNeil et Sproule sont membres de ce parti, et n'ont jamais été les partisans de M. Laurier.

Oui, en effet, ces députés sont d'anciens ministériels; mais ils sont passés à gauche et sont devenus les alliés des libéraux sur la question des écoles de Manitoba.

Ils ont abandonné leur parti, parce que les chefs voulaient mettre en force la clause de la Constitution qui protège les minorités en matière d'enseignement primaire, et ils ont adhéré à la politique de M. Laurier, parce qu'elle ignorait et repoussait en fait cette protection.

Ils ont cessé de suivre leurs chefs, parce que ceux-ci voulaient rendre justice et mettre à exécution le jugement du Conseil Privé en faveur des catholiques de Manitoba, et ils se sont rangés sous la bannière de M. Laurier, avec Chiniquy et la Witness, parce que le chef libéral a combattu le bill qui rétablissait les écoles séparées et a fait tous ses efforts pour le tuer à sa deuxième lecture.

Leur programme sur cette question est le même que celui de M. Laurier; leur programme est la contraction de celui du gouvernement: ce conclure de ce fait, sinon que ces individus, comme tant d'autres transfuges faciles à nommer, sont devenus et resteront probablement membre du parti de M. Laurier.

Nous l'affirmons de nouveau et nous voulons que l'opinion publique en soit bien convaincue, c'est que l'obstruction scandaleuse faite en comité général pour empêcher le bill de passer est uniquement l'œuvre de l'opposition, et pas autre chose que l'exécution de la politique de son chef M. Laurier.

M. Joncas, le distingué député de Gaspé, a établi cette proposition d'une façon encore plus frappante, s'il était possible jeudi, en répondant à M. Choquette qui essayait sa petite protestation contre la thèse de la *Minerve* et des journaux conservateurs. Notre correspondant a signalé le fait; nous y revenons.

Depuis deux heures du matin jusqu'à quatre heures de l'après-midi, c'est-à-dire pendant près de quatorze heures, quels sont ceux qui ont fait de l'obstruction, a demandé M. Joncas? Douze libéraux, ont parlé; ils ont pris neuf heures et quarante-cinq minutes; Stubbs, O'Brien et Wallace ont pris près de trois heures; l'honorable M. Daly a pris une minute, et M. Henderson cinq minutes seulement. Tel est le bilan d'une partie de la journée de jeudi.

Que la *Patrie* vienne donc après cela nous dire encore que son parti n'est pas sous tous les rapports possible responsable de l'obstruction qui se fait cinq jours pour empêcher les catholiques de Manitoba d'avoir justice!

### SIMPLE REMARQUE

M. Tarte, partout où il va, débute invariablement le même discours.—"J'ai quitté, dit-il de sa voix claire, le parti conservateur parce que ma dignité d'homme et le sentiment de mon honneur n'ont pu endurer plus longtemps le spectacle de la corruption qui y règne en maîtresse!"

Puis, faisant semblant d'apercevoir des conservateurs mêlés aux libéraux qui l'écoutent, il leur adresse un appel pathétique pour les engager à imiter sa désertion, et se ranger du côté de la *Patrie* et de M. Laurier.

Dix fois nous avons entendu M. Tarte haranguer les assemblées libérales, et dix fois nous avons entendu le même bémol.

Nous ferons une seule remarque. Si la nature délicate, si la pure conscience politique de M. Tarte s'est laissée égarer par les indécidables dont il a été témoin dans les rangs conservateurs, comment se fait-il qu'il ait signé ou endossé des billets pour une somme de \$20,000, destinée à faire de la corruption libérale dans les élections de 1891?

Et ces \$20,000 d'effets, qui les a payés, et d'où sont venus les fonds qui ont servi à les acquitter?

N'est ce pas M. Pacaud, qui, avec son *boodlage* de \$100,000 de la Baie des Chaleurs, a payé les billets de M. Tarte?

### Club Conservateur de Montréal

#### Le banquet du 27 avril

On nous dit que l'honorable M. Foster sera probablement présent au banquet que le Club Conservateur a remis au 27 avril et qui aura lieu au St Lawrence Hall. Dans ce cas, les ministres d'Ottawa présents à ce banquet seraient sir McKenzie Bowell, premier, sir Charles Tupper, sir Adolphe Caron, et les honorables MM. Foster, Ouimet, Ives, Desjardins et Dickey.

Les billets se vendent très rapidement et de généreuses souscriptions arrivent tous les jours au trésorier, M. W. E. Mount. De grands préparatifs se font pour recevoir dignement nos chefs éminents et nul doute que ce sera un grand succès si nous pouvons en juger par l'activité que met dans l'organisation, le comité du Club.

Nos jeunes amis sont doués d'une activité dont nous ne pouvons que les féliciter chaudement; qu'ils soient assurés du concours de leurs aînés!

Ceux qui voudront se procurer des billets pour ces grandes agapes pourront s'adresser à la *Minerve*, la *Presse*, le *Monde*, ou aux études de MM. J. Adéard Ouimet, président, P. Arthur Côté, secrétaire, 180 St Jacques et W. E. Mount, trésorier, 62 St Jacques, et N. Pagé, Editeur du *SPECTATEUR*, Hall P. Q.

# PARLEMENT FEDERAL

Ottawa, 10.

## VOYAGE DE MGR LANGEVIN

Monseigneur Langevin, archevêque de St Boniface, qui est arrivé à Ottawa hier soir, restera quelques jours à l'université où il veut se reposer avant d'aller à Montréal et dans sa famille à St Isidore, régler certaines affaires résultant du décès de sa mère.

Monseigneur a bien voulu accorder une entrevue à un journaliste aujourd'hui.

En réponse aux questions de notre confrère, Sa Grandeur a déclaré que son voyage n'avait rien de commun avec celui de M. Greenway, avec lequel d'ailleurs elle n'a pas voyagé, car ce dernier est passé par St Paul, Minnesota.

Monseigneur a déclaré de plus qu'il ne venait à Ottawa à la demande d'aucun ministre, et qu'il ne peut pas être question, pour lui, d'accepter la proposition de M. Greenway. Tout ce qu'il désire c'est que la loi présentement soumise soit adoptée.

Là est le salut de la minorité. Sa Grandeur refuse d'exprimer aucune opinion sur la conduite actuelle des partis. Elle connaît peu de chose de la position actuelle du bill, excepté par ce qu'en disent les journaux, et Sa Grandeur profitera de son passage à Ottawa pour se renseigner personnellement.

Monseigneur n'a pas exprimé maintenant d'autres opinions que celles déjà rendues publiques lorsqu'il était temps de parler. Dans le moment actuel toute expression d'opinion de sa part nuirait peut-être plus à la cause des écoles catholiques qu'elle ne leur serait utile.

### ENCORE UN MENSONGE LIBÉRAL

Dans la *Presse* d'hier on trouve l'enfanteillage suivant relatant d'après l'*Electeur* une prétendue entrevue avec M. Ewart:

"Les journaux libéraux donnent comme authentique l'entrevue suivante avec M. Ewart, avocat de la minorité catholique:

Reporter.—N'est-il pas malheureux que les honorables MM. Laurier et Mills n'aient pas fait partie de la conférence?

M. Ewart.—Oui, je le crois.

Reporter.—Ne croyez-vous pas qu'ils auraient réussi à régler la question?

M. Ewart.—Je crois qu'ils auraient réussi.

On prétend que ce sont nos ministres de la province de Québec qui se sont opposés à ce que M. Laurier fit partie de la conférence.

C'est encore là un des mensonges de l'*Electeur*. Nous sommes autorisés par M. Ewart lui-même à déclarer que cette conversation n'a jamais eu lieu et qu'il n'a jamais fait la déclaration en question.

### L'EXPORTATION DES CHEVAUX

L'honorable M. Foster donne avis d'un bill pour amender la loi concernant les maladies contagieuses des animaux.

Le but est de soumettre à l'examen des médecins vétérinaires tous les chevaux exportés de ce pays, de manière à prévenir l'embargo possible sur les chevaux canadiens comme il a été mis sur les bestiaux, du Canada.

### NOTES

Sir Mackenzie Bowell est parti aujourd'hui pour Belleville, Ont.

A 3 heures cette nuit la Chambre a complété sa 108ème heure de séance depuis lundi.

La nomination de M. Masson comme juge du comté de Huron sera publiée demain dans la *Gazette Officielle*.

A deux heures ce matin l'obstruction libérale recommençait. M. Fraser, député libéral de Guysboro et anti-rémédialiste décidé, commence par faire un long discours sans autre but que d'empêcher l'étude de la loi réparatrice.

Il s'efforce de faire de l'esprit, y réussit quelquefois, et la Chambre, évidemment en bonne humeur malgré la fatigue de 84 heures de séance, paraît, prendre assez gaiement son parti de cette obstruction.

### M. CHOQUETTE INVITE MCCARTHY

La veille M. McCarthy avait essayé de faire lever la séance du comité en contestant le droit du président du comité de se faire représenter au fauteuil. M. Choquette a essayé un truc du même genre. En ce moment M. Mills (Annapolis) présidait pendant que M. Bergeron était allé prendre un peu de repos. M. Choquette souleva l'objection suivante:

"Les règlements, dit-il, veulent que le député appelé par l'orateur à presider le comité soit français si l'orateur lui-même est anglais comme dans le cas actuel. par conséquent M. Mills n'a pas le droit de presider le comité, car il est anglais comme l'orateur."

Si cette objection avait été maintenue la séance du comité aurait été forcément levée, faute de président. C'était le moyen d'obtenir sous une autre forme l'ajournement que M. McCarthy demandait. On voit à quelle jolie besogne M. Choquette se prêtait.

M. Mills renvoya l'objection parce qu'il avait été appelé au fauteuil, non pas par l'orateur White, mais par M. Bergeron, et qu'étant anglais il avait le droit de succéder à un français à la présidence du comité.

"Eh bien, Monsieur, j'en appelle de cette décision," s'écria M. Choquette. Aussitôt, MM. Lavergne, Guay et autres libéraux français entourèrent le député de Montmagny. "Ne fais pas cela," lui dirent ils, tu vas nous nuire dans la province de Québec. M. Choquette céda à leurs instances et l'appel n'eut pas lieu.

Bientôt après les députés libéraux quittent la chambre, laissant à leurs amis anglais le soin de faire l'obstruction toute la nuit. M. Fraser continue son discours et sir Richard Cartwright lui succède et prend a partie le Dr Ferguson, député de Leeds et Grey, qu'il accuse d'avoir placé plusieurs de ses parents dans le service civil.

M. Ferguson nie énergiquement et défie sir Richard de prouver son accusation.

Depuis 22 ans que je suis député, dit-il, je n'ai jamais retiré autre chose du trésor public que mon indemnité sessionnelle à laquelle j'ai droit de par la loi; et je n'ai jamais fait nommer à un emploi quelconque un seul de mes parents.

"Nous verrons à cela plus tard," répond sir Richard qui termine bientôt son discours.

### LE DEVOIR DES LIBÉRAUX

L'honorable Ives lui répond brièvement et dénonce l'obstruction que font les libéraux. Si l'on montrait le moindre bon vouloir on pourrait passer la loi réparatrice et les estimations supplémentaires, dans les 14 jours qui restent avant l'expiration du Parlement. Il n'y a dans tout le bill que huit articles qui peuvent soulever des discussions importantes, autres que sur des questions de phraséologie. Mais il est évident que les libéraux malgré toutes leurs protestations ne veulent pas que le bill devienne loi. Quels sont ceux qui font de l'obstruction ce soir?

Pas M. McCarthy et ses amis, il n'y a pas un seul d'entre eux dans la Chambre. Toute la responsabilité retombe sur les libéraux.

Pense-t-on que si les libéraux de Québec voulaient user de leur influence sur leurs collègues, ils n'obtiendraient pas qu'on cesse cette obstruction dont le seul but est de servir les intérêts politiques de leur parti dans Ontario? Mais ils font la grande erreur de suivre aveuglément un chef qui s'est lié au parti obstructionniste et ils laissent faire.

Qu'ils sachent bien que les électeurs ne leur pardonneront pas cette conduite, pas plus que leur désertion. (App.)

M. Belley prend aussi la parole peu de temps après M. Ives et reproche aux députés libéraux de la province de Québec de manquer à leur devoir en aidant à tuer le bill soit au moyen de motions comme celle de M. Choquette, soit en se sauvant lorsqu'un vote est pris, soit en laissant entièrement aux conservateurs le soin de tenir la Chambre en séance pour résister aux obstructionnistes.

Où sont, demande-t-il, MM. Bernier, Béchard, Bourassa, Brodeur, Bruneau, Carroll, Charbonneau, Choquette,

Christie Devlin, Feuvel, Geoffron, Godbout, Guay, Harwood, Langelier, Lavergne, Leduc, Legris, McShane, Miguault, Monet Préfontaine, Proulx Rinfret, Scriver, Rider, Sanborn, Tarte et M. Laurier lui-même? Ils sont tranquillement couchés dans leurs lits, pendant que leurs amis sont ici à faire de l'obstruction, et ce sont là les gens qui demandaient à grands cris une loi réparatrice et qui maintenant se font les complices de ceux qui veulent empêcher cette loi d'être adoptée par le Parlement.

### L'OBSTRUCTION LIBÉRALE

MM. McMullen, Gibson et Borden continuent ensuite la discussion sous la motion d'ajournement du comité. Le dernier de ces orateurs a passé environ une demi heure à démontrer au moyen de nombreuses citations, que l'air dans la Chambre après un certain nombre d'heures de séance, est absolument impropre à la respiration. Il se lance dans une longue dissertation sur le phénomène de la respiration, la quantité d'oxygène que chaque personne absorbe, le montant d'acide carbonique qu'elle exhale.

Vers les huit heures, M. Clarke Wallace vient à la rescousse de ses amis libéraux. M. Tyrwhit lui succède et attaque violemment l'honorable M. Ouimet, ce qui lui attire une courte mais verte réplique de M. Moncrieff.

### PRESQUE UNE BAGARRE

M. Semple prend ensuite la parole et pendant son discours, il se produit presque une bataille en règle entre MM. Sproule et Ferguson. Ce dernier, à un certain moment, s'est rendu au pupitre de M. Sproule et une violente altercation s'est engagée. Des amis des deux députés sont intervenus au moment où les poings étaient levés et ont entraîné les deux adversaires hors de la Chambre.

MM. MacDonald, Sproule, McNeill et Charlton ont continué la discussion au milieu des scènes assez piquantes de rappels à l'ordre. Le vent est à la tempête. Elle se produit bientôt, durant un discours de M. McGillivray.

### CHOQUETTE ET O'BRIEN

Celui-ci avait été pris à partie par M. O'Brien, le lieutenant de M. McCarthy, qui l'avait accusé d'hypocrisie parce qu'après avoir voté contre la loi réparatrice, il n'aidait pas à la tuer par l'obstruction. Il répondit à cette accusation et se mit en frais de démontrer que M. O'Brien est le dernier homme qui aurait le droit de faire des attaques contre ses collègues, lui qui ne s'est jamais lavé de l'accusation de corruption électorale portée contre lui. M. McGillivray allait continuer à faire la peu édifiante biographie du colonel O'Brien lorsqu'un député s'élança au secours du premier lieutenant de M. McCarthy.

Et ce député c'était M. Choquette. Nous avons déjà le duo Tarte-Martin, nous aurons à l'avenir l'accouplement O'Brien-Choquette. Le député de Montmagny voulut soulever une question d'ordre pour empêcher M. McGillivray de porter des accusations contre M. O'Brien et il fut aidé en cela par MM. Elgar et Casey, libéraux.

### M. LAURIER ET LES ORANGISTES

Abandonnant alors cette partie de son discours, M. McGillivray passa à la fameuse déclaration de M. Laurier à Chicoutimi "grâce à Dieu, il n'y a pas d'orangistes parmi nous, les libéraux" et il demanda au chef libéral si oui ou non il avait fait cette déclaration.

Ce fut l'occasion de la tempête qui menaçait la Chambre depuis quelque temps et en même temps la preuve que M. Laurier veut à tout prix rester dans l'équivoque.

M. Laurier: "J'ai toujours traité cette accusation avec mépris et si l'honorable député veut avoir ma réponse, qu'il lise le compte rendu de mon discours."

M. McGillivray, le voici.  
M. Laurier, non, ce que vous avez là est le rapport de l'organe conservateur à Chicoutimi. J'ai déjà déclaré que je ne veux pas être tenu responsable d'un rapport quelconque, à moins qu'il ne soit complet.

M. McGillivray lit alors un article du *Progrès du Saguenay*. C'était la déclaration attribuée à M. Laurier par l'*Electeur* et affirmant que M. Belley peut produire 50 déclarations sous serment de la part de citoyens de Chi-

coutimi prouvant que M. Laurier réellement fait cette déclaration.

M. Laurier répète qu'il ne veut pas être tenu responsable de rapports incomplets de ses discours. Dans l'organe libéral de Québec: l'*Electeur*, je suis rapporté comme ayant dit: "Grâce à Dieu, il n'y a pas d'orangistes dans le parti libéral." Assurément je ne sais pas ce que j'ai dit en cette circonstance. App. et rires du côté conservateur. Non j'y ne prétends pas me rappeler ce que j'ai dit, mais je me crois un peu de bon sens et je n'ai pas pu faire cette déclaration car je sais qu'il y a quelques orangistes dans le parti libéral.

Deux jours après mon discours le *Progrès du Saguenay* en publie un rapport qui ne contient pas cette prétendue déclaration et je ne tiens pas responsable du résumé fait par l'*Electeur*.

M. McGillivray. Cette réponse n'est guère satisfaisante, il ne s'agit pas d'avoir des rapports contradictoires, mais d'avoir une réponse catégorique de M. Laurier.

M. Belley, M. Laurier a fait cette déclaration, j'affirme qu'il l'a faite. Je lui demande de répondre si, oui ou non il a fait cette déclaration. (App.)

M. Choquette. J'étais présent à l'assemblée de Chicoutimi et si quelqu'un a dit que M. Laurier a prononcé ces paroles, il dit un mensonge. (Cris: A l'ordre! à l'ordre!)

Le président rappelle M. Choquette à l'ordre et lui enjoint de retirer le mot "mensonge" Il s'ensuit un désordre complet.

M. Choquette refuse de retirer son accusation.

M. Belley. Si M. Laurier dit qu'il n'a pas prononcé ces paroles, je suis prêt à accepter sa déclaration, d'ici, à ce que je soit prêt à prouver le contraire. Mais j'affirme qu'il a prononcé ces paroles et je suis en état de prouver par 50 affidavits et les notes sténographiques de son discours, que je dis vrai.

Le tapage recommence jusqu'à ce que M. Laurier prenne la parole. "Dois-je comprendre dit-il que M. Belley était présent à cette assemblée et m'a entendu parler? Dans ce cas, j'invoiterai M. Choquette à retirer ses paroles, mais la Chambre a le droit de savoir si M. Belley était présent et a entendu mon discours.

M. Foster.—M. Belley a employé le mot "j'affirme" (cris aux banquettes libérales, il n'était pas là.)

M. Foster.—Cela ne fait rien, M. Choquette a accusé M. Belley de mensonge, ce qui est contraire aux règles parlementaires et il devrait retirer cette accusation ou ne pourrait pas autrement espérer continuer une discussion parlementaire et digne de gentlemen.

Le président insiste pour que M. Choquette retire le mot "mensonge" libre à lui dire que M. Belley est mal renseigné.

Enfin, après de nombreuses interpellations d'un côté à l'autre de la Chambre, M. Choquette retire son accusation contre M. Belley, mais dit que celui-ci a été mal renseigné par des menteurs.

M. Carroll affirme que M. Laurier n'a pas fait la déclaration qu'on lui prête.

M. Foster dit qu'il serait plus satisfaisant d'avoir une déclaration catégorique de la part de M. Laurier. Ses amis ont exploité cette déclaration dans toute la province de Québec et il ne l'a jamais contredite dans les journaux français. La contredira-t-il maintenant.

M. Laurier répond que M. Foster se trompe s'il croit le faire sortir de sa position. Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit, ajoute le chef libéral.

La discussion reprend ensuite jusqu'à 10 heures. La motion d'ajournement est alors rejetée et le comité commence l'étude de l'article 10 du bill qui permet la formation des districts scolaires séparés à la demande de cinq pères de familles catholiques.

A 1.30 heures l'article est adopté malgré une vive opposition des libéraux conduits par M. Langelier et sur laquelle il sera important de revenir. Au moment où nous allons sous presse, on discute l'article 11 et il y aura bientôt une motion d'ajournement faite par les libéraux et l'obstruction recommencera.

**A. D. BONDY,**  
BIJOUTIER-HORLOGER.  
POUR LE TEMPS DES FÊTES.  
MONTRES ET BIJOUX de toutes sortes  
CHAINES, ÉPINGLES, BAGUES,  
A GRAND SACRIFIÈRE.  
Unique occasion pour faire un ca-  
deau convenable à bon marché.  
Réparations de montres, cadrans,  
bijoux, pipes ; — faites avec prompti-  
tude et garanties.  
No 102 RUE PRINCIPALE. HULL

**Les gradués du McGill**  
Banquet Annuel au Russell

Le banquet annuel des gradués de l'université McGill, demeurant dans la vallée de l'Ottawa, a eu lieu jeudi soir à l'hôtel Russell Ottawa. Une cinquantaine de convives à peu près y assistaient, au nombre desquels : M. R. Cassels, au fauteuil de président ; le Principal Paterson, sir James Grant, le sénateur Ferguson, M. Macdougall, M. P., Rév. M. T. Macfarlane, F. B. Hodgins, Dr H. P. Wright, G. M. Dawson, A. R. C. Selwyn, Gibson, S. E. Dawson, Cousens, R. W. Ella, Dickson (Pembroke), Saunders (Bishop's College), Borden, M. P., R. W. Powell, R. Bell, R. J. Wicksteed, Church, Harris, Hurdman, McDougall, Shillington, Edwards et Chipman ; MM. A. Gobeil, R. W. Shannon, W. Y. Soper, R. H. Conroy, P. D. Ross, G. C. Wright, F. Connor, H. M. McKay, Cole, A. E. Barlow, D. V. Eaton, W. F. Ferrier, J. F. Whiteaves, Hall, Dowling, E. O. Harwood, Cecil, Bethune, E. D. Ingall, Col. Burland et le major Coutlee.  
Le Dr Powell a porté le toast « Canada, notre pays », auquel le sénateur Ferguson et M. Macdougall, député, ont répondu.  
Le Dr H. P. Wright a porté le toast, « Les Universités Seurs », au quel le Rév. F. B. Hodgins, M. R. W. Shannon, le Dr Borden et M. A. Gobeil ont répondu.  
Le président a proposé celui de « Alma Mater McGill », auquel le Dr Peterson, le nouveau principal, a répondu.  
Le Dr Bell propose le toast, « Les Sociétés Seurs de McGill », réponse par M. Hall, de Montréal.  
M. Conroy « La profession enseignante », réponse par le Rév. M. Macfarlane, M. J. M. Macdougall et sir James Grant.  
Le Dr Shipman propose « La Presse », réponse par M. P. Ross.  
M. Ferrier propose « Les dames », réponse par le Dr Wicksteed.  
MM. E. D. Ingall, Harwood, Cecil Bethune, se sont chargés de la partie de chant qui a été fort applaudie ainsi que tous les discours.

**PRESENTATION**

Samedi dernier, le 11 mars, vers les 5 1/2 heures p. m., un grand nombre de citoyens de Hull se rendaient au pont de Eddyville, accompagnés de M. Hibbert ingénieur de la Cité et de M. Helmer, président du comité des finances à l'occasion de la pose de la dernière pierre de l'arche du pont neuf. Là se trouvaient M. l'échevin Fortin président du comité des chemins et les travailleurs tout occupés à leur travail, qui s'attendaient guère à cette visite impromptue. Après les salutations d'usage M. Hibbert présenta à M. Fortin une magnifique truelle en argent comme marque de reconnaissance pour les services qu'il a gratuitement rendus à la Cité en surveillant les travaux de constructions. M. l'échevin Helmer fit en cette circonstance un joli discours faisant ressortir le fait que M. Fortin étant un homme du métier devait connaître par conséquent la qualité et la valeur de l'ouvrage, et qu'étant un des membres de la Corporation il avait dû diriger l'ouvrage le meilleur et le plus durable. M. Fortin répondit en termes très délicats, peut être même, un peu trop modestes à notre avis, déclarant qu'il ne méritait ni le cadeau qu'on lui avait fait ou les éloges qu'on lui adressait ; mais qu'il acceptait le tout en souvenir des bons rapports qu'il avait eus pendant l'exécution des travaux du pont avec les ouvriers et le public en général.  
Dans l'assemblée on remarquait MM. les échevins Poirier, Helmer, Laurin, — MM. Thibault, Trésorier de la Cité, Urbain Viau, Dr Scott, et P. H. Derocher, etc., etc.  
Naturellement comme il fallait s'y attendre la dernière pierre de l'arche, M. Fortin invita tout le monde, à notre populaire restaurant le « Hub » si supérieurement tenu par notre concitoyen M. Jos. Gravel, où l'on but à la prospérité de Hull et à la santé des principaux citoyens.

**AGENTS DEMANDÉS.**—Bonne position pour collecter dans l'assurance, caution requis et bonne référence. S'adresser à  
**H. LEPAGE,**  
Papineauville, Qué

**La terre d'Evangeline**  
Un des endroits les plus romantiques au Canada

Mais qui n'est pas plus exempt de maux inhérents à la nature humaine que ne le sont des localités moins favorisées. Rapport d'une maladie étrange dont un fermier de Gaspereaux souffert.  
De l'Acadian, de Wolfville, N. E.  
Il n'y a peut-être pas d'endroit plus joli et de plus pittoresque que la vallée de Gaspereaux, dans la « terre d'Evangeline ». En serpentant au centre de la vallée, coule une jolie petite rivière, tandis qu'au pied des montagnes qui s'élèvent de chaque côté, à des centaines de pieds d'attitudes, l'on voit émerger le petit village de Gaspereaux, à l'aspect romantiques. Environ à deux milles et demi du village demeure M. Fred J. Fielding, un des fermiers les plus entrepreneurs de cette section de la contrée. Votre correspondant est allé le voir et a rencontré un homme affable, intelligent et jouissant apparemment d'une bonne santé. En réponse à notre question, M. Fielding a dit : « Oui j'ai été pendant un temps au porte de la mort, mais Dieu merci, je suis un tout autre homme aujourd'hui. Vous voyez continua-t-il, cette pompe dans la cuisine, au dessous il y a un puits d'environ 25 pieds de profondeur qui fut la cause, je crois de toute ma maladie. L'automne de 1894, j'y descendis pour le nettoyer et je demeurai bien peu de temps au fond quand j'éprouvai à la nuque une douleur atroce et une sensation brûlante dans ma gorge et dans mes pommoux tout comme si j'avais avalé du souffre.  
Un étourdissement commença à m'enlaidir graduellement lorsque par un effort surhumain je pus regagner de nouveau la cuisine. Une lampe que je fis baisser au fonds du puits s'éteignit aussitôt prouvant que l'accumulation du gaz avait causé mon mal. La douleur à la nuque continua à me faire souffrir et un jour que je travaillais au bout d'un champ je perdis subitement l'usage de mon oeil gauche, de mon bras droit et de ma jambe gauche. Par moments je ne pouvais parler, mais vers le soir un mieux se manifesta. Le jour suivant, vers la même heure, j'éprouvai une rechute semblable. Je fis alors mander notre médecin de famille qui me dit qu'un vaisseau sanguin s'était brisé à l'arrière de ma tête. Il me laissa des remèdes. La douleur à la tête persista et je continuai à souffrir misérablement. Deux mois environ après cette seconde attaque, tandis que j'étais assis au bureau de poste du village, j'éprouvai subitement une autre attaque et je montai dans mon wagon pour retourner chez moi.  
Je n'avais pas été bien long lorsque les guides me tombèrent de la main droite et je m'aperçus que je ne voyais plus de l'oeil gauche, que mon bras droit et ma jambe gauche était paralysés. Les chevaux me conduisirent au logis, passèrent devant ma maison sans stopper, se dirigeant vers la grange. Ma femme pensant que je me rendais vers la grange ne fit attention à rien pendant 15 minutes environ, quand elle envoya un des enfants voir ce qui me retenait. Je ne pouvais alors articuler une parole et il fallut m'aider à rentrer dans la maison. Avant l'heure du coucher je me sentis un peu soulagé et le lendemain matin j'étais assez bien quand j'éprouvai une attaque semblable et le rapport que j'étais mort circula dans le village.  
Les voisins accoururent croyant à la véracité de la nouvelle. Comme les remèdes que je prenais ne me faisaient aucun bien, je résolus d'essayer les Pilules Roses du docteur Williams et quand j'en eus pris six boîtes la douleur à la tête disparut et je me sentis aussi bien que jamais. J'ai cessé de la prendre il y a un mois environ quand je crus éprouver un renouvellement de douleur à l'arrière de la tête. J'en voyais en chercher trois autres boîtes que j'ai pris. Il y a environ cinq mois que j'ai pris la dernière pilule et je n'ai jamais éprouvé de douleur depuis, de plus je me sens comme un homme nouveau. Je suis âgé maintenant de 39 ans. J'ai toujours travaillé sur une ferme et je n'ai pas éprouvé tant de

plaisir à travailler que l'été et l'automne derniers et je suis positif que les Pilules Roses du docteur Williams m'ont guéri. J'en garde toujours chez moi et quand ma femme ou mes enfants sont malades nous employons ce remède et en obtenons les meilleurs effets.  
Les Pilules Roses du docteur Williams sont offertes avec la confiance qu'elles sont le seul parfait rénovateur du sang appauvri et des nerfs ébranlés et quand on les essaie bien le mal et la souffrance doivent disparaître. Vendues par tous les commerçants ou envoyées par la malle sur réception de 50 cts pour une boîte ou \$2.50 pour six boîtes, en s'adressant à la Dr Williams Medicine Co. Brockville, Ont., ou Schenectady, N. Y. Méfiez vous des imitations et refusez tout substitut sans valeur que l'on prétend « aussi bons ».

**La Soirée de Dimanche dernier**  
A la Salle de l'Œuvre de la Jeunesse  
Dimanche dernier, le club dramatique a donné devant un nombreux public la représentation du drame *Louis XVII* et de la comédie *A qui le Neveu ?* répétée pour la seconde fois.  
Sa Grâce Mgr A. Langévin, archevêque de St Boniface, accompagné de l'Hon. Larivière, député de Provencher au Parlement fédéral, assistait à cette intéressante séance. On remarquait aussi Son Honneur le Maire L. N. Champagne et Mme Champagne, M. le notaire Tétreau, député du comté d'Ottawa au Parlement de Québec, ainsi qu'un grand nombre de Pères des différentes maisons des P.P. Oblats d'Ottawa et le Frère directeur avec un autre Frère des Ecoles chrétiennes.  
La séance a débuté par le drame émuant de *Louis XVII*. Pendant près d'une heure et demie qu'a duré cette pièce, l'auditoire a été tenu sous l'influence de la plus vive émotion. Le jeune acteur qui remplissait le rôle de Louis XVII avec aisance et naturel a su attirer ses auditeurs et faire verser plus d'une larme. Et qui pouvait rester insensible à la vue de cet enfant martyr, séparé violemment de ses parents, livré sans défense aux tigres révolutionnaires qui avaient mission de l'assassiner à petit feu dans son âme par l'abrutissement et dans son corps par la misère et les mauvais traitements ?  
Il y a le temps de pleurer ; mais il y a aussi le temps de rire : c'était précisément la seconde partie du programme.

Après les émotions de la première heure, l'auditoire se sentait le besoin de se désolper. La comédie *A qui le Neveu ?* nous en a fournis l'occasion en provoquant chez tous la gaieté et le franc rire. C'est qu'en effet, *A qui le Neveu ?* est une pièce d'un comique achevé, émaillée de traits d'esprit et de bons mots, et présentant des situations à faire mourir de rire. La seule vue de *Cyprien* et surtout du fameux *Sosthène*, infiniment plus fin qu'il n'en avait l'air, suffisait pour nous faire pâmer et tenir les côtes.  
Bref, les acteurs ont tous été à la hauteur de la réputation qu'ils se sont acquise.  
Déjà, leur zèle et habile directeur leur a distribué de nouveaux rôles et ils commencent à monter un autre drame à grands spectacles, vrai chef-d'œuvre du genre.  
En les remerciant des agréables moments qu'ils nous ont fait passer dimanche dernier, nous leur souhaitons sincèrement du succès et les nouveaux encouragements d'un nombreux auditoire, ou plutôt de nombreux convives, au prochain régal dramatique qu'ils nous préparent dans la représentation des faits et gestes du fameux *Lagarde du Bossu Parisien* de Paul Féval.  
Nous avons le plaisir d'annoncer au public que, sur les demandes répétées d'un grand nombre de personnes, on se propose de répéter *Louis XVII*, dimanche prochain après les Vêpres, à raison de 10 cts d'entrée.

**UN INCONNU SE SUICIDE**  
A L'HOTEL LABERGE

Un vieillard inconnu a été trouvé mort dans son lit à l'hôtel Laberge, à Hull, dimanche matin, la tête trouée d'une balle. Le coroner Graham averti a tenu une enquête pendant la journée à l'hôtel. Le jury était formé comme suit : John McPike, Olivier Lemieux, Edmond Moquin, Léon Moquin, Gédéon Monfils, Frederick Butler, Joseph Nault, F. X. Cadieux, T. St. Ines, Alfred Patry, Arthur Bernier et Napoléon Dupuis.  
Onésime Laberge, propriétaire de l'hôtel de ce nom, a été le premier témoin examiné à l'enquête. Il dit que le défunt est arrivé à l'hôtel samedi matin entre dix et onze heures, demandant à loger pour trois ou quatre jours. Il dit qu'il arrivait d'Angleterre ; il était fatigué et désirait se reposer. M. Laberge lui donna une chambre et ne le revit plus jusqu'au moment où il le trouva mort, hier matin. Il tenait un revolver dans sa main droite et son oreiller était taché de sang. Il était couché sur le dos et était vêtu avec les mêmes habits qu'il portait samedi, excepté qu'il avait ôté ses bottes.  
Le défunt n'avait ni diné ni soupé ; lorsqu'on l'appela pour dîner il répondit qu'il n'avait pas faim, mais que lorsqu'il aurait besoin de prendre quelque chose il descendrait.

**LE SUICIDE ÉTAIT PRÉMÉDITÉ**  
Le chef de police Genest témoigna que le revolver trouvé au côté du défunt avait six chambres dont l'une marquée « British Bull dog ». Il n'y avait qu'une chambre de vide. Le défunt avait deux doigts de la main droite amputés au dessous de la seconde jointure.  
Le témoin trouva une lettre sur le bureau, près de la tête du défunt, écrite au crayon et d'une belle écriture portant la souscription : « Donnez cette lettre à la ville ou aux autorités municipales ». Elle contenait ce qui suit : « Ensevelissez moi avec les vêtements que je porte, je laisse pour cela \$75 dans une poche de mon pardessus. Mon frère, à qui j'ai écrit, sera ici dans deux semaines ou plus pour s'assurer de ma mort, régler mes comptes et affaires, et prendra ma montre qui coûte \$200. » (Signé) « ENGLAND ».  
En fouillant les vêtements du défunt le chef de police trouva dans la poche mentionnée dans la lettre \$81.78 en argent américain et dans la sacoche en cuir brun qui lui appartenait un pantalon, quelques papiers, un canif, deux montres en argent, l'une portant une breloque, la montre en or dont il est question dans la lettre et une bouteille de médecine.

**TEMOIGNAGE DU DR. AUBRY**  
Le Dr Aubry témoigna qu'il a examiné le cadavre qui est celui d'un homme bien proportionné, d'environ cinquante ans ou à peu près, et que la mort avait été causée par une balle dans la tempe droite.  
Le verdict du jury a été que la mort avait été causée par une balle que le défunt s'était tirée lui-même.  
**IL SERA EMBAÛMÉ**  
Le cadavre a été transporté à la morgue Desjardins et les autorités municipales ont donné ordre de l'embaumer, en vue de l'arrivée possible du frère du défunt mentionné dans la lettre.  
Le défunt portait une barbe grise et était bien vêtu. Il avait un pardessus à parants doubles avec boutons en corde, un pantalon clair, un col haut en toile et une cravate noire.  
Les restes n'ont pas encore été reconnus.  
Le *Free Press* d'Ottawa, dit que la province d'Ontario est douteuse, qu'il est difficile de prévoir quel sera le résultat des prochaines élections dans cette province. Les campagnes de M. Laurier et de M. McCarthy, d'après l'opinion même d'un journal libéral n'ont donc servi à rien.

**DECES**

Nous avons la douleur d'apprendre la mort de demoiselle Joséphine Dorion arrivée à Ottawa le 13 courant. Elle était âgée de 40 ans et 4 mois. Les Funérailles auront lieu mercredi matin à 7 30 heures A. M. Le convoi funéraire quittera la demeure de sa mère à 7 30 heures précises No 159 rue de l'Eglise, Ottawa pour se rendre à la Basilique et de là au lieu de la Sépulture.  
Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.  
La défunte était la sœur de madame Pagé, du SPECTATEUR de Hull.  
**R. I. P.**

**Notes de Hull**

—M. H. J. Bremer, président du chemin de fer de la jonction de Pontiac et Pacifique, dit que vu la vente de l'embranchement d'Aylmer du chemin de fer du Pacifique à la compagnie électrique de Hull, la compagnie du Pontiac et Pacifique a l'intention de se construire une ligne de Aylmer à Ottawa.  
—Nos remerciements à la Cie. J. C. Ayer pour l'envoi d'une magnifique petite brochure intitulée « Cure book ».  
Ce livre contient l'histoire des cures opérées par l'emploi de la Salsepareille Ayer. Le « Cure book » est très bien fait sur papier de luxe et est doté de plusieurs portraits qui sont une véritable réclame pour la Cie. Ayer.  
Les Rhumatismes et les catarrhes causés par un sang pauvre et corrompu, sont guéris par la Salsepareille d'Ayer.  
—Mlle Langlais, fille de M. J. A. Langlais, libraire de Québec, et Mlle Carrigan, de Trois-Rivières, sont actuellement en visite à Ottawa, chez M. O. Dionne, rue Chapel. Elles ont été les hôtes de M. B. Carrière de Hull il y a quelques temps.  
—M. Louis Lachance, entrepreneur, est parti hier avec sa famille pour Prince Albert, Man., où il va terminer le contrat de la construction du bureau de poste de l'endroit.  
Chargé d'impureté, votre sang a besoin d'énergie purifiante et vivifiante de la Salsepareille d'Ayer.  
—Une délégation composée du maire de Hull, plusieurs échevins, M. Tétreau et les directeurs de la compagnie électrique de Hull se sont rendus à midi auprès du ministre de Travaux Publics pour lui demander la permission d'élargir les approches du pont des Chaudières à l'effet de construire la voie électrique additionnelle d'Aylmer.

**LE MONDE MODERNE**  
REVUE MENSUELLE ILLUSTRÉE  
A. QUANTIN, Editeur, 5 rue Saint-Benoît, Paris.  
UN AN : PARIS, 18 fr.—PROVINCE 20 fr.—ÉTRANGER, 22 fr.  
Le *Monde Moderne* d'Avril contient suivant son habitude, 130 gravures, et jamais peut-être son illustration n'a été aussi artistique. Les articles présentent un intérêt soutenu dans leur étonnante variété. C'est bien là la *Revue de Salon* destinée à toutes les familles.  
SOMMAIRE DU NUMERO D'AVRIL 1896.  
22 ARTICLES INÉDITS.—129 ILLUSTRATIONS.  
MÈRE DES DOULEURS, nouvelle par Camille Lemonnier—5 compositions de Mueha.  
LA VACHE LAITIÈRE, par Paul Dechambre.—13 desseins d'après nature, de Faucher-Gudin.  
FRANZ VON LENIACH, par Auguste Marguier.—8 illustrations.  
ROLAND DE LASSUS, par Julien Tiersot.—6 illustrations.  
DANS LE BEFFROI, par Jérôme Doucet.—3 compositions de Robida.  
L'HYGIÈNE DES REPAS, par le Dr J. LAUMONIER.  
LES AFFICHES ILLUSTRÉES ÉTRANGÈRES, par Jules Adeline—10 illustrations.  
ZIGZAGS DE LOUVIERS A HONFLEUR, par Fernand Mazade.—14 illustrations d'après nature.

**UN INCONNU SE SUICIDE**  
A L'HOTEL LABERGE

Un vieillard inconnu a été trouvé mort dans son lit à l'hôtel Laberge, à Hull, dimanche matin, la tête trouée d'une balle. Le coroner Graham averti a tenu une enquête pendant la journée à l'hôtel. Le jury était formé comme suit : John McPike, Olivier Lemieux, Edmond Moquin, Léon Moquin, Gédéon Monfils, Frederick Butler, Joseph Nault, F. X. Cadieux, T. St. Ines, Alfred Patry, Arthur Bernier et Napoléon Dupuis.  
Onésime Laberge, propriétaire de l'hôtel de ce nom, a été le premier témoin examiné à l'enquête. Il dit que le défunt est arrivé à l'hôtel samedi matin entre dix et onze heures, demandant à loger pour trois ou quatre jours. Il dit qu'il arrivait d'Angleterre ; il était fatigué et désirait se reposer. M. Laberge lui donna une chambre et ne le revit plus jusqu'au moment où il le trouva mort, hier matin. Il tenait un revolver dans sa main droite et son oreiller était taché de sang. Il était couché sur le dos et était vêtu avec les mêmes habits qu'il portait samedi, excepté qu'il avait ôté ses bottes.  
Le défunt n'avait ni diné ni soupé ; lorsqu'on l'appela pour dîner il répondit qu'il n'avait pas faim, mais que lorsqu'il aurait besoin de prendre quelque chose il descendrait.

**LE SUICIDE ÉTAIT PRÉMÉDITÉ**  
Le chef de police Genest témoigna que le revolver trouvé au côté du défunt avait six chambres dont l'une marquée « British Bull dog ». Il n'y avait qu'une chambre de vide. Le défunt avait deux doigts de la main droite amputés au dessous de la seconde jointure.  
Le témoin trouva une lettre sur le bureau, près de la tête du défunt, écrite au crayon et d'une belle écriture portant la souscription : « Donnez cette lettre à la ville ou aux autorités municipales ». Elle contenait ce qui suit : « Ensevelissez moi avec les vêtements que je porte, je laisse pour cela \$75 dans une poche de mon pardessus. Mon frère, à qui j'ai écrit, sera ici dans deux semaines ou plus pour s'assurer de ma mort, régler mes comptes et affaires, et prendra ma montre qui coûte \$200. » (Signé) « ENGLAND ».  
En fouillant les vêtements du défunt le chef de police trouva dans la poche mentionnée dans la lettre \$81.78 en argent américain et dans la sacoche en cuir brun qui lui appartenait un pantalon, quelques papiers, un canif, deux montres en argent, l'une portant une breloque, la montre en or dont il est question dans la lettre et une bouteille de médecine.

**TEMOIGNAGE DU DR. AUBRY**  
Le Dr Aubry témoigna qu'il a examiné le cadavre qui est celui d'un homme bien proportionné, d'environ cinquante ans ou à peu près, et que la mort avait été causée par une balle dans la tempe droite.  
Le verdict du jury a été que la mort avait été causée par une balle que le défunt s'était tirée lui-même.  
**IL SERA EMBAÛMÉ**  
Le cadavre a été transporté à la morgue Desjardins et les autorités municipales ont donné ordre de l'embaumer, en vue de l'arrivée possible du frère du défunt mentionné dans la lettre.  
Le défunt portait une barbe grise et était bien vêtu. Il avait un pardessus à parants doubles avec boutons en corde, un pantalon clair, un col haut en toile et une cravate noire.  
Les restes n'ont pas encore été reconnus.  
Le *Free Press* d'Ottawa, dit que la province d'Ontario est douteuse, qu'il est difficile de prévoir quel sera le résultat des prochaines élections dans cette province. Les campagnes de M. Laurier et de M. McCarthy, d'après l'opinion même d'un journal libéral n'ont donc servi à rien.

**DECES**

Nous avons la douleur d'apprendre la mort de demoiselle Joséphine Dorion arrivée à Ottawa le 13 courant. Elle était âgée de 40 ans et 4 mois. Les Funérailles auront lieu mercredi matin à 7 30 heures A. M. Le convoi funéraire quittera la demeure de sa mère à 7 30 heures précises No 159 rue de l'Eglise, Ottawa pour se rendre à la Basilique et de là au lieu de la Sépulture.  
Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.  
La défunte était la sœur de madame Pagé, du SPECTATEUR de Hull.  
**R. I. P.**

**Notes de Hull**

—M. H. J. Bremer, président du chemin de fer de la jonction de Pontiac et Pacifique, dit que vu la vente de l'embranchement d'Aylmer du chemin de fer du Pacifique à la compagnie électrique de Hull, la compagnie du Pontiac et Pacifique a l'intention de se construire une ligne de Aylmer à Ottawa.  
—Nos remerciements à la Cie. J. C. Ayer pour l'envoi d'une magnifique petite brochure intitulée « Cure book ».  
Ce livre contient l'histoire des cures opérées par l'emploi de la Salsepareille Ayer. Le « Cure book » est très bien fait sur papier de luxe et est doté de plusieurs portraits qui sont une véritable réclame pour la Cie. Ayer.  
Les Rhumatismes et les catarrhes causés par un sang pauvre et corrompu, sont guéris par la Salsepareille d'Ayer.  
—Mlle Langlais, fille de M. J. A. Langlais, libraire de Québec, et Mlle Carrigan, de Trois-Rivières, sont actuellement en visite à Ottawa, chez M. O. Dionne, rue Chapel. Elles ont été les hôtes de M. B. Carrière de Hull il y a quelques temps.  
—M. Louis Lachance, entrepreneur, est parti hier avec sa famille pour Prince Albert, Man., où il va terminer le contrat de la construction du bureau de poste de l'endroit.  
Chargé d'impureté, votre sang a besoin d'énergie purifiante et vivifiante de la Salsepareille d'Ayer.  
—Une délégation composée du maire de Hull, plusieurs échevins, M. Tétreau et les directeurs de la compagnie électrique de Hull se sont rendus à midi auprès du ministre de Travaux Publics pour lui demander la permission d'élargir les approches du pont des Chaudières à l'effet de construire la voie électrique additionnelle d'Aylmer.

**LE MONDE MODERNE**  
REVUE MENSUELLE ILLUSTRÉE  
A. QUANTIN, Editeur, 5 rue Saint-Benoît, Paris.  
UN AN : PARIS, 18 fr.—PROVINCE 20 fr.—ÉTRANGER, 22 fr.  
Le *Monde Moderne* d'Avril contient suivant son habitude, 130 gravures, et jamais peut-être son illustration n'a été aussi artistique. Les articles présentent un intérêt soutenu dans leur étonnante variété. C'est bien là la *Revue de Salon* destinée à toutes les familles.  
SOMMAIRE DU NUMERO D'AVRIL 1896.  
22 ARTICLES INÉDITS.—129 ILLUSTRATIONS.  
MÈRE DES DOULEURS, nouvelle par Camille Lemonnier—5 compositions de Mueha.  
LA VACHE LAITIÈRE, par Paul Dechambre.—13 desseins d'après nature, de Faucher-Gudin.  
FRANZ VON LENIACH, par Auguste Marguier.—8 illustrations.  
ROLAND DE LASSUS, par Julien Tiersot.—6 illustrations.  
DANS LE BEFFROI, par Jérôme Doucet.—3 compositions de Robida.  
L'HYGIÈNE DES REPAS, par le Dr J. LAUMONIER.  
LES AFFICHES ILLUSTRÉES ÉTRANGÈRES, par Jules Adeline—10 illustrations.  
ZIGZAGS DE LOUVIERS A HONFLEUR, par Fernand Mazade.—14 illustrations d'après nature.

**Notes de Hull**

—M. H. J. Bremer, président du chemin de fer de la jonction de Pontiac et Pacifique, dit que vu la vente de l'embranchement d'Aylmer du chemin de fer du Pacifique à la compagnie électrique de Hull, la compagnie du Pontiac et Pacifique a l'intention de se construire une ligne de Aylmer à Ottawa.  
—Nos remerciements à la Cie. J. C. Ayer pour l'envoi d'une magnifique petite brochure intitulée « Cure book ».  
Ce livre contient l'histoire des cures opérées par l'emploi de la Salsepareille Ayer. Le « Cure book » est très bien fait sur papier de luxe et est doté de plusieurs portraits qui sont une véritable réclame pour la Cie. Ayer.  
Les Rhumatismes et les catarrhes causés par un sang pauvre et corrompu, sont guéris par la Salsepareille d'Ayer.  
—Mlle Langlais, fille de M. J. A. Langlais, libraire de Québec, et Mlle Carrigan, de Trois-Rivières, sont actuellement en visite à Ottawa, chez M. O. Dionne, rue Chapel. Elles ont été les hôtes de M. B. Carrière de Hull il y a quelques temps.  
—M. Louis Lachance, entrepreneur, est parti hier avec sa famille pour Prince Albert, Man., où il va terminer le contrat de la construction du bureau de poste de l'endroit.  
Chargé d'impureté, votre sang a besoin d'énergie purifiante et vivifiante de la Salsepareille d'Ayer.  
—Une délégation composée du maire de Hull, plusieurs échevins, M. Tétreau et les directeurs de la compagnie électrique de Hull se sont rendus à midi auprès du ministre de Travaux Publics pour lui demander la permission d'élargir les approches du pont des Chaudières à l'effet de construire la voie électrique additionnelle d'Aylmer.

**LE MONDE MODERNE**  
REVUE MENSUELLE ILLUSTRÉE  
A. QUANTIN, Editeur, 5 rue Saint-Benoît, Paris.  
UN AN : PARIS, 18 fr.—PROVINCE 20 fr.—ÉTRANGER, 22 fr.  
Le *Monde Moderne* d'Avril contient suivant son habitude, 130 gravures, et jamais peut-être son illustration n'a été aussi artistique. Les articles présentent un intérêt soutenu dans leur étonnante variété. C'est bien là la *Revue de Salon* destinée à toutes les familles.  
SOMMAIRE DU NUMERO D'AVRIL 1896.  
22 ARTICLES INÉDITS.—129 ILLUSTRATIONS.  
MÈRE DES DOULEURS, nouvelle par Camille Lemonnier—5 compositions de Mueha.  
LA VACHE LAITIÈRE, par Paul Dechambre.—13 desseins d'après nature, de Faucher-Gudin.  
FRANZ VON LENIACH, par Auguste Marguier.—8 illustrations.  
ROLAND DE LASSUS, par Julien Tiersot.—6 illustrations.  
DANS LE BEFFROI, par Jérôme Doucet.—3 compositions de Robida.  
L'HYGIÈNE DES REPAS, par le Dr J. LAUMONIER.  
LES AFFICHES ILLUSTRÉES ÉTRANGÈRES, par Jules Adeline—10 illustrations.  
ZIGZAGS DE LOUVIERS A HONFLEUR, par Fernand Mazade.—14 illustrations d'après nature.

**TEMOIGNAGE DU DR. AUBRY**  
Le Dr Aubry témoigna qu'il a examiné le cadavre qui est celui d'un homme bien proportionné, d'environ cinquante ans ou à peu près, et que la mort avait été causée par une balle dans la tempe droite.  
Le verdict du jury a été que la mort avait été causée par une balle que le défunt s'était tirée lui-même.  
**IL SERA EMBAÛMÉ**  
Le cadavre a été transporté à la morgue Desjardins et les autorités municipales ont donné ordre de l'embaumer, en vue de l'arrivée possible du frère du défunt mentionné dans la lettre.  
Le défunt portait une barbe grise et était bien vêtu. Il avait un pardessus à parants doubles avec boutons en corde, un pantalon clair, un col haut en toile et une cravate noire.  
Les restes n'ont pas encore été reconnus.  
Le *Free Press* d'Ottawa, dit que la province d'Ontario est douteuse, qu'il est difficile de prévoir quel sera le résultat des prochaines élections dans cette province. Les campagnes de M. Laurier et de M. McCarthy, d'après l'opinion même d'un journal libéral n'ont donc servi à rien.

**DECES**

Nous avons la douleur d'apprendre la mort de demoiselle Joséphine Dorion arrivée à Ottawa le 13 courant. Elle était âgée de 40 ans et 4 mois. Les Funérailles auront lieu mercredi matin à 7 30 heures A. M. Le convoi funéraire quittera la demeure de sa mère à 7 30 heures précises No 159 rue de l'Eglise, Ottawa pour se rendre à la Basilique et de là au lieu de la Sépulture.  
Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.  
La défunte était la sœur de madame Pagé, du SPECTATEUR de Hull.  
**R. I. P.**



**Les Résultats Étonnant**  
LES HOMMES DE SCIENCE.

**La Salsepareille d'AYER**  
MÉDECINE  
Qui n'a pas d'Égale.  
Témoignage d'un Médecin bien connu.  
« La Salsepareille d'Ayer est sans égale comme dépuratif du sang, et l'on ne saurait trop la louer. J'en ai vu les effets dans les cas chroniques où aucun autre traitement n'avait réussi et j'ai été étonné de ses résultats. Nulle autre médecine pour le sang que j'aie jamais essayée, et je les ai toutes essayées, n'a une action aussi complète et n'efface de cures aussi permanentes que la Salsepareille d'Ayer. » — Dr. H. F. MERRILL, Augusta, Me.  
Seule Admise à l'Exposition Colombienne.  
Les Pilules d'Ayer pour les Intestins.

**La Salsepareille d'Ayer**  
MÉDECINE  
Qui n'a pas d'Égale.

LE CHAT NOIR, par Paul Edel.—17 illustrations.  
LES COURSES DE TAUREAUX, par Pierre Vignault.—15 illustrations.  
L'ARTILLERIE EN CAMPAGNE, par Émile Manceau.—9 dessins de A. Lalauze.  
L'HOTEL DE SENS, par E. Monteil.—7 illustrations par Levy.  
LE MOUVEMENT LITTÉRAIRE, par Léo Claretie.  
CHRONIQUE DRAMATIQUE, par Maurice Lefèvre.  
CAUSERIE SCIENTIFIQUE par G. MARCHEL.—11 illustrations.—LA MODE DU MOIS, par Berthe de Prédilly.—4 compositions de Fournery.—LA FEMME CHEZ ELLE, par Luciole.—5 compositions de Jamas.—CONNAISSANCES UTILES, par H. Mousse de Corse.—LA CUISINE DU MOIS, par A. Colombié.—JEUX ET RÉCRÉATIONS, par Beudin.—REVUE DU MOIS, par Moloch.—INVENTIONS NOUVELLES, par Arthur Good.—2 illustrations.

**LE ROI DE PARIS**

La Bonne Littérature Française pour le mois d'avril 1896, contient au complet, un des romans les plus émouvants de Jules Mary, intitulé LE ROI DE PARIS. Tous ceux qui ont lu « La Vengeance du Fiancé » dans cette publication populaire, se rappelleront combien cet auteur est prodigé d'émissions au lecteur LE ROI DE PARIS est une histoire moderne d'un héritage et des aventures extraordinaires de l'héritier qui tombe au pouvoir de deux bandits.  
Ce superbe roman sera expédié à toute adresse, franco, sur réception de 10 cts en argent ou 11 cts en timbres, par Leprohon & Leprohon, éditeurs, 25 St Gabriel, Montréal, Can.

**AVIS PUBLIC**

On attire l'attention du public sur les saisons prohibées et autres règlements de pêche dans Ontario et Québec.  
Il est défendu de pêcher, vendre ou avoir en sa possession :—

	ONTARIO	QUEBEC
L'Achigan.....	du 15 avril au 15 juin.	du 15 avril au 15 juin.
Le Maskinongé.....	“ “ “	du 25 mai au 1er juillet.
Le Doré (Pickerel).....	du 15 avril au 15 mai.	du 15 avril au 15 mai.
La Truite Mouchetée.....	du 15 sept. au 1er mai.	du 1er oct. au 30 avril.
“ “ Grise ou des lacs	du 1er au 30 novembre.	du 15 oct. au 1er décem.
Le Poisson Blanc.....	“ “ “	du 30 nov. au 1er “

N. B.—La pêche aux rêts ou autre engin de pêche, sans licence est défendue.  
L'usage d'armes à feu, ou de matières explosives pour prendre ou tuer le poisson, est défendue.  
Toutes les personnes qui porteraient plainte aux officiers de pêche de leur endroit, recevront la moitié des amendes imposées et seront indemnisées de leurs frais et comparution comme témoins.  
Par ordre,  
**Wm. SMITH,**  
Sous Ministre de la Marine et des Pêcheries.

**Wanted—An Idea**  
Who can think of some simple thing to patent?  
Write JOHN WEDERBURN & CO., Patent Attorneys, Washington, D. C., for their \$1.00 price offer and list of two hundred inventions wanted.

# CARRIER LAINE & CO — LEVIS, P. Q.



Poêle double, St. George, 30 et 36 de feu. — AUSSI — Ustensiles de cuisine en fonte de tout genre spécialement les "Chaudières de Camp," "Canards," "Chaudières à sucre," etc.

Manufacturiers d'engins, Bouilloires et Machineries.

## CARTES PROFESSIONNELLES.

**C. B. MAJOR,**  
AVOCAT.  
Bloc Dorion, Rue Principale.

**HENRY AYLEN,**  
AVOCAT.  
N. 62 rue Principale, Bloc C Hull.

**J. M. McDOUGALL, C. R.**  
AVOCAT.  
En face du Palais de Justice, 224 Rue Principale Hull.

**GEO. C. WRIGHT,**  
Avocat, procureur, etc.  
Ci-devant de Rochon, Champagne & Wright.  
No 2 Rue Principale, Hull.

**H. A. GOYETTE,**  
AVOCAT.  
No. 101 rue Principale, Hull.

**A. E. LUSSIER, B. A.**  
Avocat, Procureur, Notaire, etc.  
Bureaux: 569 Rue Sussex, coin de la Rue Rideau, Ottawa.

**H. CHATELAIN,**  
AVOCAT.  
809 Rue Sussex, Ottawa.  
Argent à prêt à des conditions avantageuses.

**P. T. DESJARDINS,**  
NOTAIRE.  
Secrétaire-Trésorier du Conseil du Comté.  
148 rue Principale, Hull.

**N. TETREAU,**  
NOTAIRE.  
183 Rue Principale, Hull.

**D. G. NEIL, M.D.**  
129 Rue Principale Hull.  
Consultation à toutes heures.

**GEORGE COX,**  
GRAVEUR GRAPHE  
No. 35 RUE METCALFE, OTTAWA.

**JOS. BOURQUE**  
ENTREPRENEUR  
Édifices Publics, Églises, Couvents,  
Collèges, une spécialité.  
RUE ALMA, HULL, QUE.

**F. GOUGEON,**  
ENTREPRENEUR  
Édifices Publics, Résidences privées  
No. 159 RUE ALBERT, Hull.

**Viau et Lachance,**  
ENTREPRENEURS  
HULL, QUE.

**Ecurie de Louage**  
No. 181 rue Principale, (près de l'église Anglaise)  
Chevaux et voitures à louer de première classe.  
EDMOND MOQUIN, Prop.

**P. I. BAZIN**  
BANQUIER  
Agent d'Assurance et Courtier Général  
S'occupe spécialement de règlements  
d'affaires de faillites

Possède la plus grande expérience  
et les meilleures relations pour agir  
comme intermédiaire entre débiteurs  
et créanciers, pour effectuer les com-  
promis.

S'occupe aussi d'administration et  
de règlements de successions et de pla-  
cements d'argent, etc., etc.

Adresse:  
13 RUE ELGIN, ou 216 RUE PRINCIPALE,  
Ottawa, Ont. Hull, P. Q.

## BUREAU DE POSTE DE HULL.

Arrivées et Départ des Malles

ARRIVÉE	A.M.	A.M.	P.M.	P.M.
Ottawa	8 30	10 50		
C.P.R.			1 00	5 30
Ottawa		2 00	5 30	
Ottawa			7 20	

DEPART

DEPART	A.M.	A.M.	P.M.	P.M.
Pour Montréal et tous les points de l'Est par le C.P.R.	7 55			
Pour Ottawa	10 00	12 20	8 30	
Pour Aylmer			4 20	

Les lettres destinées à l'enregistrement doivent être  
mises à la Poste 15 minutes avant la clôture des malles  
précédentes.

Heures du Bureau, de 8 a.m. à 8 p.m.  
Mandats sur la Poste et la Banque d'Épargne de  
9 a.m. à 4 p.m.

J. H. KERR, Maître de Poste  
Bureau de Poste Hull  
1er Mars, 1896

**CHEMIN DE FER OTTAWA & GATINEAU**

A partir du 1er Octobre, 1895, les trains  
circuleront comme suit:

No 1 Ex-Dp Ottawa 5 30 p. m. Ar Gracefield 8.40 p. m.  
No 2 Ex-Dp Gracefield 5.50 a. m. Ar Ottawa 9.00 a. m.

Pour taux de fret, billets de saison ou d'excursions  
s'adresser à

P. W. RESSEMAN, Surintendant général

**TAPIS! TAPIS!**

Voici à l'honneur de relever et renouveler les tapis.  
depuis un grand nombre d'années je m'occupe de ce  
genre d'affaires et j'ai en ma possession: ou les in-  
struments requis pour relever, renouveler et changer  
les tapis et je peux remplir vos ordres: ou le plus  
court délai. Je fais une spécialité de coudre les tapis  
neufs et de les poser; de tailler les prelatas et les  
ajuster; de faire des abaques-jour et de les poser. Satis-  
faction garantie dans tous les cas. Les ordres laissés  
au magasin de R. M. McMoran, Ecor. 510 rue Sussex,  
recevront la plus prompte attention. Laissez vos  
ordres chez

T. VEZINA,  
196 RUE DE L'ÉGLISE, OTTAWA

**RICHELIEU HOTEL**

M. I. E. Durocher, propriétaire de l'Hôtel Ri-  
chelleu, Montréal, remercie le public voyageur du  
patronage qu'il lui a donné jusqu'à présent et espère  
qu'il continuera de l'encourager comme par le passé.  
Son hôtel avec toutes ses améliorations modernes  
peut accommoder 200 personnes à des prix très  
modérés.

Les entrées de l'Hôtel Richelleu sont seulement  
sur la rue Saint-Vincent. L'entrée sur la place  
Jacques-Cartier ne communique plus avec l'Hôtel  
Richelleu depuis ans.

**HOTEL VICTORIA**

CI-DEVANT HOTEL JACQUES-CARTIER

Cet élégant hôtel situé (sur la place du même  
nom) au centre de la ville, à proximité des magasins  
de gros, de détail et des places d'amusement. Acces-  
sibles aux différentes gares de chemin de fer, et  
délivrées de bateaux à vapeur et places d'amuse-  
ments, par les chars électriques qui passent à la  
porte. Cet hôtel est recommandable aux personnes  
qui visitent Montréal. Quoique situé au centre de  
la ville, il est en dehors du bruit que l'on entend sur  
les grandes rues. Cet hôtel est tenu sur le plan  
européen. Tout l'ameublement est ce qu'il y a de  
plus moderne, et de meilleur goût. Il y a une ma-  
gnifique salle de billards dans l'hôtel. Cuisine fran-  
çaise et service parfait. Prix modérés.

**PHILION et Cie.**  
Manufacturiers de  
Portes, Chassis, Fenêtres, Jalou-  
sies et Moulures  
..... toujours en main un Stock considérable de bois de  
Plancher, Joint et bois sèche de toutes descrip-  
tions.

— COIN DES RUES —  
BAY ET FLORENCE, OTTAWA  
et Rue Principale, près de l'église  
Anglaise, Hull, Qué.

CHAPEAUX de toute espèce  
— CHEZ —  
**COTE & CIE.,**  
114 rue Rideau.  
**JOSEPH COTE**  
Agent d'assurance contre le feu  
Compagnie de 1ère classe,  
Office 114 Rue Rideau, Ottawa

## PROPOS AGRICOLES

### Utilité des couches chaudes

S'il y a une contrée où il importe de  
hâter la germination, la végétation et la  
naturalisation d'un grand nombre de  
plantes par des moyens artificiels et  
puissants, c'est bien notre province de  
Québec où les printemps si tardifs et la  
température si accidentée.

Il s'agit pour nous, cultivateurs cana-  
diens, d'empêcher sur les saisons et de  
prendre un peu sur l'hiver. Le moyen  
d'y arriver consiste dans l'emploi  
des couches chaudes dans lesquelles on  
obtiendra de jeunes plantes (tabac,  
tomates, melons, choux, légumes, etc.)  
bonnes à repiquer en pleine terre au  
temps où les cultivateurs qui n'ont pas  
de couches chaudes commencent  
seulement à semer.

L'époque la plus favorable à l'éta-  
blissement des couches chaudes est la  
seconde moitié de mars pour la partie  
ouest de la province; tandis que pour  
la région de l'est, c'est le mois d'avril.

### Installation d'une couche chaude

Vers le commencement de mars amenez  
sur le terrain toute la quantité de  
fumier de cheval dont vous pourrez  
avoir besoin, et mettez le en tas. Après  
quelques jours, il faut le secouer et le  
secouer et le retourner, et répéter cette  
opération une deuxième fois deux ou  
trois jours plus tard. Lorsque le fumier  
aura été trois ou quatre jours en tas,  
on fera la couche de la grandeur natu-  
relle, selon les dimensions et le nombre  
des cadres que l'on veut employer. Il  
faut que le lit de fumier dépasse le  
cadre d'au moins un pied tout autour.  
Le lit de fumier doit être bien foulé et  
avoir au moins 1 1/2 pied de hauteur. Si  
le fumier est sec il faut l'arroser. Placez  
alors les cadres en les appuyant forte-  
ment sur le lit de fumier; on peut  
employer des cadres de la grandeur  
que l'on veut; cependant le cadre le  
plus commode est de 8 pieds sur 5 ce  
qui exigera deux châssis de 4 pieds  
sur 5; les cadres doivent avoir de 9 à  
12 pouces de hauteur en avant et de  
15 à 18 pouces en arrière.

Mettez à l'intérieur des cadres et  
sur le lit de fumier, une couche de  
terre légère et riche, de manière à ce  
que la surface de cette terre soit dis-  
tante de 6 à 8 pouces du haut du  
cadre. Placez ensuite les châssis (que  
vous soulevez d'un pouce environ pour  
laisser échapper la vapeur), et après  
quelques jours vous pourrez semer les  
graines.

## CONSEILS POUR TOUS

### RECETTES UTILES

**POUR ENLEVER LES TACHES DE CIRE,  
DE RÉSINE ET DE POIX.**—Imbibez avec  
soin les taches avec de l'alcool rectifié  
puis les frotter doucement. A défaut  
d'alcool, on peut faire usage d'essence  
de térébenthine, d'eau de Cologne, ou  
d'essence de lavande ou encore de ci-  
tron, pourvu que ces substances ne  
puissent altérer ni la nature, ni la cou-  
leur de l'étoffe.

On emploie aussi un papier buvard  
qu'on place sur l'étoffe du côté de la  
tache et on passe un fer chaud sur  
l'envers de l'étoffe: la chaleur dissout  
le corps résineux, et le papier buvard  
s'en empare; passez ensuite un peu  
d'alcool rectifié ou d'eau de Cologne  
sur l'emplacement de la tache pour  
achever d'enlever toute trace.

### NETTOYAGE DES TONNEAUX PIQUÉS.

Ce procédé, qu'indique comme très  
efficace un vigneron bordelais, membre  
de la Société des agriculteurs de Fran-  
ce, consiste à introduire dans chaque  
tonneau 2 ou 3 litres de chaux vive  
concassée et 5 ou 6 litres d'eau,  
puis à fer la bonde. Une heure après  
on double la dose du liquide et on  
secoue le tonneau, de manière que  
toutes les parties intérieures soient  
parfaitement rincées, après quoi on  
laisse reposer de nouveau.

Au bout de cinq à six heures on  
lave le tonneau à plusieurs reprises  
avec de l'eau fraîche et on termine  
l'opération par un rinçage avec un  
litre ou deux de vin.

## ECLIPSE OFFICE FURNITURE CO. Of Ottawa (Limited.)

46 QUEEN STREET.  
OTTAWA.



LA NOUVELLE

FILIERE PERFECTIONNEE

## GUIDE DU BUREAU DE POSTE D'OTTAWA

AVRIL 1896.

Départ et Arrivée des Malles.

DÉPART			MALLS.		ARRIVÉE		
A. M.	P. M.	P. M.	A. M.	P. M.	P. M.	A. M.	P. M.
10 00		9 30	Quest.—Toronto, Hamilton, London, Peterboro, Sudbury, Parry Sound, Perth, Kingston, Brookville, Napanee, Belleville, etc.	8 00		6 15	
10 00		5 00	—Manitoba, Territoires du N.O., Colombie	10 45		6 15	
		12 45				5 30	
10	5 00	9 30	Sharnot Lake, Norwood, Kingston, Hamilton	8 40		6 15	
3 30	3 30	5 30	Est.—Montréal, etc.	10 45		6 15	
7 30		9 30	Cornwall, Morrisburg, Lancaster, etc.	10 45		2 15	
10 00		9 30	Trois-Rivières	8 00		2 15	
3 30	3 30	5 30	Prescott	10 30		4 15	
3 30	3 30	5 30	Kemptville	10 30		4 15	
3 30	3 30	5 30	Merrickville	10 30		4 15	
10 00		9 30	Chemin de fer St. L. & O.—Manotick, North Gow	10 30		4 15	
12 00		9 30	Kara, Kenmore, Osgoode Station, Oxford Station	10 30		4 15	
12 00		9 30	Ch. de fer C. du P. Est.—Thurso, Clarence, Thessalon, Algoma Mills	8 00		5 30	
12 15	12 45		North Bay	8 00		5 30	
12 15	12 45		Mattawa, Sudbury, Pembroke	8 00		5 30	
12 15	12 45	4 00	Pakenham, Pembroke, Almonte	11 45		5 30	
10 00		4 00	Arnprior, Renfrew	11 45		5 30	
10 00		4 00	Britannia Bay	10 45		5 30	
10 00		4 00	Appleton	10 45		5 30	
10 00	12 45	5 00	Appleton, Carleton Place	11 45		5 30	
10 00	4 00	9 30	Sittsville	11 45		6 15	
7 30		9 30	Ch. de fer C. du P. Est.—Thurso, Clarence, Grenville, L'Orignal, Pointe-Gatineau, Cumberland etc.	8 00		2 00	
7 30		9 30	Buckingham	8 00		2 00	
7 30		9 30	Eastman's Springs	8 00		2 15	
7 30		9 30	Maxville	8 00		2 15	
7 30		9 30	Hawkesbury, Vanterk Hill	8 00		2 15	
7 30		9 30	Ch. de fer O. & P.S. Carp, Kilmora, Arnprior, Renfrew	8 00		2 15	
7 30		9 30	Douglas, Eganville			7 00	
7 30		9 30	de fer P. & J.—Quyon, Earley, Bryson, Bristol, Shawville, Heyworth, Fort Coulonge, Duchesne Mills	11 45			
8 30		4 00	Aylmer	10 00		6 00	
8 30		4 00	Ch. de fer G.V. Ironsides, Riv. Deser, Maniwaki, Kazubawa	10 00			
8 30		4 00	Chelsea, North Wakefield et Wakefield	10 00			
8 30		4 00	Par Voiture—Bell's Corners, Richmond, Skead's Mills, Hintonburg, Followfield, Musgrove, etc.	11 15			
7 30	1 45	7 00	Hull	10 45		2 00	
10 00	1 45	7 00	Harbord	10 30		4 15	
12 30		1 30	Ramsay's Cnrs, Hawthorne, Lundis, mercredis & vendredis	11 15		12 15	
9 30		1 30	Billings' Bridge, Gloucester, Metcalfe, etc.	11 15			
9 30		1 30	Cummings' Bridge, Orleans, R. billard	11 15			
10 00		12 30	Ottawa Est	10 00			
10 00		12 30	Merrivale, City View, Jockvale, les mercredis, jeudis, samedis	10 30		12 15	
			Cyrtville, Hurdman's Bridge	10 30		12 15	
			PROVINCES MARITIMES				
			N.-Ecosse, Ile du P.-E., N.-Brunswick excepté S. Ouest	10 45			
			Matière non-enregistrée	2 15			
			Matière enregistrée samedis excepté samedis	2 15			
			Matière enregistrée, samedis	2 15			
			Sud-Quest—N.-B., matière enregistrée, excepté samedis	2 15			
			samedis	2 15			
			mat. non-enregistrée excepté samedis	2 15			
			samedis	2 15			
			MALLS DES ETATS-UNIS.				
			Ogdensburg, Potsdam, Watertown, etc.	10 45		4 15	
			New York, Philadelphie et les Etats Atlantiques au sud de New York	10 45		12 00	4 15
			New York, Malle enregistrée, Metcalfe, etc.	11 15		2 15	
			Rouses Point, Albany, Etat du Massachusetts, Rhode Island, Connecticut, Maine, New Hampshire, Ver- mont et les parties Est et Ouest de l'Etat de New York	10 45		12 00	
			Etat de l'Ouest des Etats de l'Amérique via Buffalo (et Detroit)	10 45		8 00	
			MALLS BRITANNIQUE				
			Lundi, 6, 13, 20, 27				
			Mardi, 7, 14, 21, 28 (supplémentaire)				
			Jeu, 2, 9, 16, 23, 30				
			Vendredi, 21 (supplémentaire)				
			Samedi, 11, 18, 25				
			Paquets postaux envoyés par ces malles				

Les lettres destinées à l'enregistre-  
ment doivent être mises à la Poste 15  
minutes avant la clôture des malles  
à lesquelles elles doivent partir

Heures du Bureau, 8 hrs. A.M. à 8 P.M.  
Mandats sur la Poste et la Banque  
d'Épargne, 9 hrs. A.M. à 4 hrs. P.M.  
J. A. GOUIN, Maître de Poste

## LAURENT, LAFORCE & BOURDEAU

MAISON FONDÉE EN 1860.



Importateurs des célèbres Pianos HARDMAN, New-York, MENDELS  
SOHN, Toronto, GERHARD HEINTZMAN Co., Toronto,  
WORMWORTH, Kingston.

Ont aussi constamment un grand choix de Pianos de diverses manufactures et Orgues fabriqués au Canada  
Cette maison, qui existe depuis près d'un demi siècle, est universellement reconnue par son honorable  
Catalogue expédié sur demande. Accords et réparations au domicile.

1637, rue Notre-Dame, Montréal. TÉLÉPHONE 1597